



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Hauts-de-France

**ARRÊTÉ du 25 janvier 2019**  
**fixant la composition du Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Régional de**  
**l'Enseignement Agricole des Hauts-de-France**

*Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France,*

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 41 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'Hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté de création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT REA) des Hauts-de-France du 21 janvier 2019

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont habilités à désigner les représentants du personnel au sein du CHSCT REA susvisé, les organisations syndicales suivantes :

	Titulaires	Suppléants
CGT AGRI – SUD RURAL	1 siège	1 siège
FO	1 siège	1 siège
SNETAP-FSU	6 sièges	6 sièges
UNSA	1 siège	1 siège

**Article 2 :**

Les syndicats ci-dessus énumérés disposent d'un délai maximal de quinze jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

Fait à Amiens, le 25 janvier 2019  
Le Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France

  
Luc MAURER